



ARVIGE

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2016

Ce rapport a été établi à destination des adhérents de l'association ARVIGE réunis en Assemblée générale le 8 juin 2017



SOMMAIRE

	Page
PROPOS DU PRESIDENT	3
I. PRESENTATION D'ARVIGE	4
1. Les missions d'ARVIGE	
2. La gouvernance	
2.1 Le conseil d'administration	
2.2 Les comités de surveillance	
II. TRAVAUX MENES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITES DE SURVEILLANCE	7
1. Les travaux du Conseil d'administration	
1.1 Les réunions du Conseil	
1.2 Le rapport des avenants 2016 aux contrats groupe	
1.3 Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements	
2. Les travaux des comités de surveillance	
2.1 Les réunions des Comités	
2.2 L'examen des taux de rémunération	
2.3 Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements	
2.4 L'examen des Rapports (Cabinet actuariel, Commissaires aux comptes PREDICA)	
III. AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE SUR LES RAPPORTS DE L'ASSUREUR	12
IV. COMPTES ANNUELS 2016 DE L'ASSOCIATION	13
V. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES DEUX PLANS	15
1. L'état des adhésions 2016 par plan	
2. Le montant des versements effectués sur chaque plan	
3. La situation des rentes servies en 2016	
4. Le volume des encours 2016	
5. La gestion administrative et financière	



ARVIGE

Chers adhérents, Chères Adhérentes,

Chers clients du Crédit Agricole et de LCL,

Bienvenue à notre assemblée générale à laquelle vous avez été convoqués **individuellement**.

Cette année, l'Assemblée est ordinaire. Elle aura à délibérer sur les points suivants :

- L'approbation des comptes annuels de chaque plan,
- L'approbation des comptes annuels de l'association,
- L'approbation du rapport d'activité et quitus aux administrateurs,
- L'approbation des budgets de l'association et des plans,
- - La délégation au conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe,
- Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les résolutions relevant de l'assemblée générale ordinaire sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés.

Au vu des retours des coupons réponse joints à vos convocations, plus de adhérents sont aujourd'hui présents ou représentés. Le quorum étant atteint, la séance de l'Assemblée peut débuter sur première convocation à 18 heures.

Conformément à la Loi et aux statuts d'ARVIGE, les pouvoirs qui m'ont été confiés excédant le nombre de 700, ont été répartis entre les membres du Conseil et des deux Comités de surveillance.

Nous vous rappelons que les statuts de l'association, la composition du Conseil d'administration et des comités de surveillance, le rapport de l'exercice 2016 ainsi que les procès-verbaux des Assemblées sont disponibles sur le site de l'association « www.arvige.asso.fr ».

Yves CHEVILLOTTE
Président d'ARVIGE



I. PRESENTATION D'ARVIGE

1. LES MISSIONS D'ARVIGE

→ La souscription auprès d'un assureur d'un ou plusieurs Plans Epargne Retraite Populaire

ARVIGE, est un groupement d'épargne retraite populaire (GERP) qui a souscrit pour le compte de ses adhérents auprès de l'Assureur PREDICA, les contrats Plan Epargne Populaire (PERP) :

- Plan Vert Vitalité commercialisés par le réseau CREDIT AGRICOLE,
- Plan Velours proposé par LCL.

→ La représentation des adhérents

ARVIGE (Association Retraite Vie Groupement des Epargnants) est une association régie par les lois du 1er juillet 1901 et du 30 décembre 2006. Elle a été créée le 15 mars 2004.

ARVIGE a pour objet :

- De choisir et de souscrire un ou plusieurs Plans d'Epargne Retraite Populaire (PERP) pour le compte des adhérents ;
- Et pour chaque plan souscrit par l'association, d'assurer la représentation des intérêts des adhérents.

Ces missions sont assurées par deux types d'organes :

- Le conseil d'administration
- Et pour chaque plan, le comité de surveillance

La supervision des PERP est assurée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution qui contrôle ARVIGE et PREDICA.



2. LA GOUVERNANCE

→ Le Conseil d'administration

Notre association est gérée et administrée par un conseil d'administration composé, au 31 décembre 2016, de sept membres.

	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées
CHEVILLOTTE Yves PRESIDENT	Administrateur, Président du comité d'audit d'ESSILOR Administrateur de SA SOREDIC Administrateur du CREDIT LYONNAIS Commissaire du Comité de la charte Membre du Comité national d'orientation de la BPI	Directeur Général délégué de CREDIT AGRICOLE S.A. jusqu'en 2003
GONZALEZ Daniel VICE PRESIDENT	Administrateur de l'ANDECAM	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000 Président du Comité de déontologie du CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2002
CRESP Michel Administrateur	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000)
HOUEVILLE Philippe Administrateur	Consultant informatique et organisation SI Société APHiCS	
NORMAND Bernard Administrateur	Président de l'Association FEDERCLUB	Directeur Central du CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2000 Directeur général du Centre de formation de la profession bancaire jusqu'en 2005 Président de l'Association ACORE
PICHON Jean-Claude Administrateur	Vice-président du Conseil de surveillance de la Société Nationale Immobilière	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Aquitaine Président de PREDICA jusqu'en 2006 Administrateur de PACIFICA jusqu'en 2006
VECCHIERINI de MATRA Jean Administrateur	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur Général de SOCAPI jusqu'en 2002

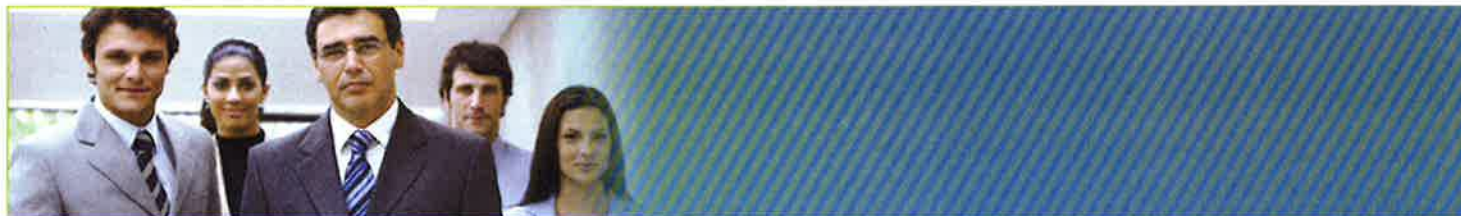


→ Les Comités de surveillance

La gestion de chaque Plan étant surveillée par un comité de surveillance, les membres de ces Comités au 31 décembre 2016 sont les suivants :

PLAN VERT VITALITE	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
CRESP Michel PRESIDENT	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France- CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000).	2004 – En cours Président depuis 2007
LACOMBE Roland (ancien membre du comité PVA)	Retraité du privé	Salarié – Cadre en entreprise privée	2008 – En cours
BOURGUIGNON Karine	Directeur des Parcours & de l'Expérience Client		2016 – En cours
De MARIN Charles	Cadre financier dans l'industrie		2009 – Encours
PANNET Fabienne	Comptable		2010 – En cours
WANCLICK Gabriel	Retraité	Cadre dans le conseil et l'informatique	2010 –En cours

VELOURS	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
NORMAND Bernard PRESIDENT	Président de l'Association FEDERCLUB	Directeur Central CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2000 Directeur général centre formation profession bancaire Président de l'Association ACORE	2004 – En cours
GONZALEZ Daniel	Administrateur de l'ANDECAM	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000. Président du Comité de déontologie du CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2002.	2004 – En cours
HOUEVILLE Philippe	Consultant informatique et organisation SI Société APHiCS		2004 – En cours
CRESP Michel	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France- CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000).	2004 – En cours
VECCHIERINI de MATRA Jean	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002.	2004 – En cours
SCHWEITZER Jean-Louis	Responsable du Développement Commercial au sein de la Direction Exploitation Bassin Parisien Sud LCL		2006 – En cours
ROUSSEL Didier	Président depuis 1999 de Siemens Transportation Systems, filiale de Siemens		2007 – En cours



II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES DE SURVEILLANCE

1. LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

→ Les réunions du Conseil

Au cours de l'exercice 2016, le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises : les 24 février, 14 avril, 14 juin avant et après l'assemblée générale et 13 octobre 2016.

Le Conseil d'administration a pour principales missions :

- ◆ le suivi des comptes, des dépenses et du budget établis au titre de l'association et de chaque plan,
- ◆ le bon fonctionnement de l'association,
- ◆ de veiller au respect du Code de déontologie et du règlement intérieur,
- ◆ le rapport annuel des indemnités allouées conformément aux décisions de l'Assemblée.

CONSEILS D'ADMINISTRATION				
Date	24/02/2016	14/04/2016	14/06/2016	13/10/2016
Présents	7/7	6/7	6/7	6/7
Ordre du jour	→ Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 01/10/2015 → Arrêté des comptes 2015 → Budget 2017 → Point sur l'activité de l'association : <ul style="list-style-type: none"> • Actions commerciale en cours • Actualités réglementaires → AG 2016 : <ul style="list-style-type: none"> • Point sur les renouvellements de mandats • Présentation du projet de texte des résolutions → Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Point sur l'audit actuariel en cours 	→ Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 24/02/2016 → AG 2016 : <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel d'activité • Présentation des avis des Comités de surveillance soumis à l'approbation de l'AG • Organisation suivi des coupons • Validation du projet de texte des résolutions → Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Rachat des mini PERR 	Avant l'AG → Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 14/04/2016 → Point sur l'activité commerciale à fin mai → Point sur l'assemblée générale → Actualité réglementaire → Questions diverses Après l'AG → Election du Président de l'association → Election du Vice-Président → Délégation de pouvoirs	→ Approbation du procès-verbal des Conseils d'administration du 14/06/2016 → Activité commerciale → Calendrier 2017 → Actualité réglementaire → Questions diverses



→ Le Rapport des avenants 2016 sur PLAN VERT VITALITE et VELOURS

✦ Plan Vert Vitalité :

Un avenant au contrat a été signé le 12 avril 2016 :

- Pour intégrer les nouvelles dispositions qui s'appliquent aux décès survenus à compter du 1^{er} janvier 2016, relatives à la revalorisation des capitaux en cas de décès résultant de la loi du 13 juin 2014 ;
- Pour porter à compter du 10 octobre 2016, une plus grande précision dans le calcul des garanties exprimées en unités de compte.

✦ Plan Velours :

- Un avenant au contrat relatif à l'élargissement de l'univers d'investissement a été signé le 19 février 2016.
- Un avenant au contrat a été signé le 12 avril 2016 :
 - Pour intégrer les nouvelles dispositions qui s'appliquent aux décès survenus à compter du 1^{er} janvier 2016, relatives à la revalorisation des capitaux en cas de décès résultant de la loi du 13 juin 2014 ;
 - Pour porter à compter du 10 octobre 2016, une plus grande précision dans le calcul des garanties exprimées en unités de compte.

→ Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements

Le montant des indemnités de présence versé sur l'exercice 2016 s'élève à 3 825 euros. Ce montant correspond à la somme totale versée à l'ensemble des administrateurs. Une indemnité de 150 euros par membre et de 300 euros pour le président est allouée pour la participation à une réunion du conseil d'administration.

Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (Conseil d'administration, Comités de surveillance). Une somme de 636,75 euros a été versée au titre des frais de déplacement.



2. LES TRAVAUX DES COMITES DE SURVEILLANCE

→ Les réunions des Comités

Conformément aux souhaits exprimés par les membres des comités de surveillance, la réunion est commune aux deux Comités. Les comités se sont réunis au cours de l'année 2016 à quatre reprises les 14 avril, 14 juin, 13 octobre et 29 novembre. Lors de chaque réunion, les Comités s'informent auprès de l'Assureur de l'activité.

COMITES DE SURVEILLANCE				
Date	14/04/2016	14/06/2016	13/10/2016	29/11/2016
Présents	VERT VITALITE – 5/7 VELOURS – 6/7	VERT VITALITE – 4/7 VELOURS – 6/7	VERT VITALITE – 4/6 VELOURS – 7/7	VERT VITALITE – 5/6 VELOURS – 7/7
Ordre du jour	<ul style="list-style-type: none"> → Approbation du procès-verbal des comités de surveillance du 26/11/2015 → Bilan 2015 : <ul style="list-style-type: none"> *Rapports de l'Assureur *Rapports des Commissaires aux comptes de l'Assureur *Avis des comités de surveillance → Audit actuariel → Politique d'investissement 2016 : point d'avancement → Evolution des contrats → Questions diverses : <ul style="list-style-type: none"> *Calendrier *Remplacement d'un membre du Comité de surveillance *Site internet 	<ul style="list-style-type: none"> → Approbation du procès-verbal des comités de surveillance du 14/04/2016 → Activité commerciale à fin mai → Point sur l'Assemblée Générale du 2016 → Actualité réglementaire → Evolution des contrats groupe → Questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> → Approbation du procès-verbal des comités de surveillance du 14/06/2016 → Activité commerciale → Actualité réglementaire → Evolution des contrats groupe → Performance des UC – Présentation AMUNDI → Calendrier 2016 → Questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> → Approbation du procès-verbal du comité de surveillance du 13/10/2016 → Activité des deux PERP → PAB 2016 : <ul style="list-style-type: none"> *Perspective de rémunération *Avis des Comités de surveillance sur la rémunération au titre de 2016 → Politique financière 2017 → Projet de Groupe Conseil Epargne et Patrimoine → Bibliothèque de mailings personnalisables → Audit actuariel 2017 → Questions diverses



→ L'examen des taux de rémunération sur les plans

Avis des Comités de surveillance du 29 novembre 2016 sur la rémunération 2016 des plans

« Les comités de surveillance ont examiné le 29 novembre 2016 la situation du canton PERP de Plan Vert Vitalité et de Plan Velours dans le contexte économique et financier de l'année 2016, caractérisé par le maintien des marchés obligataires à des niveaux extrêmement bas qui devrait se traduire par une baisse significative des taux de PAB, et des incertitudes économiques et financières sur le plan mondial.

Par ailleurs, les autorités de contrôle ont jugé que les baisses des taux décidées en 2015 par les assureurs étaient encore insuffisantes pour protéger les intérêts des consommateurs sur le long terme. Elles ont appelé à constituer des provisions suffisantes pour lisser et protéger dans la durée les rendements servis aux assurés.

Dans ce contexte, les comités de surveillance ont rappelé les objectifs de gestion à long terme qu'ils recommandent :

- la constitution d'une provision pour participation aux excédents (la PPE, qui est provision appartenant aux assurés) pour permettre d'absorber à la fois des chocs sur les marchés financiers et un accroissement de la longévité, et surtout une perspective longue de taux obligataires bas qui nuit aux conditions de remplacement des actifs.
- une fourchette de rémunération cohérente avec les équilibres actif-passif prévisionnels et avec les taux servis sur le marché.

En termes d'environnement concurrentiel, les comités ont noté que :

- la PAB servie en 2015 sur les PERP souscrits par ARVIGE (2,10%) se situe légèrement en dessous de la moyenne du reste du marché,
- les PAB servies sur les contrats d'assurance vie devraient poursuivre leur érosion en 2016 (autour de - 50 bps), en ligne avec les recommandations des pouvoirs publics,
- le taux du Livret A serait en revanche maintenu à son niveau actuel de 0,75% au 1^{er} février 2017 par décision gouvernementale.

Compte tenu de la politique prudente qui continue à être menée (la PPE approchant les 5% à la date de l'avis) et étant donné que la baisse de PAB a été relativement limitée en 2015 (- 20 bps), les comités préconisent de poursuivre une politique prudente qui induit une baisse de la rémunération pour 2016.

Toutefois, étant donné qu'en 2015 la PAB était légèrement en-dessous de la moyenne du marché, ils souhaitent que le taux se situe dans la moyenne pour 2016. En conséquence, ils proposent de fixer à un minimum de 1,70% la rémunération du support euro des PERP au titre de 2016 (-40 bps maximum).

Par ailleurs, les comités rappellent que les PERP proposent des gestions en unités de compte (dont les bonnes performances ont été auditées en 2015) qui permettent d'avoir accès à d'autres gestions financières, et plus généralement d'autres couples rendement-risque. »

→ Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements

Une indemnité de 150 euros par membre et de 300 euros par président est allouée pour la participation à une réunion du Comité de surveillance. Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (Conseil d'administration, Comités de surveillance).

	PLAN VERT VITALITE	VELOURS
INDEMNITES DE PRESENCE	2 550,00 €uros	3 525,00 €uros
FRAIS DE TRANSPORTS ET DE DEPLACEMENTS	3 298,00 €uros	1 060,58 €uros

→ L'examen des rapports

Au cours des Comités de surveillance du 18 avril 2017 les travaux ont notamment porté :

- Sur l'examen des rapports établis par l'assureur sur les PERP Plan Vert Vitalité et Plan Velours (examen en présence des commissaires aux comptes qui ont certifiés les comptes sans réserve) ;
- Sur la présentation de l'audit actuariel effectué par le Cabinet FIXAGE.



III. AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE

**AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE DE PLAN VERT VITALITE ET PLAN VELOURS
Sur le rapport annuel de l'Assureur
Exercice 2016**

Conformément à l'article L.144-2 du Code des Assurances, chaque comité de surveillance émet le présent avis sur le rapport annuel de l'assureur relatif à l'exercice 2016 :

« Les comités de surveillance ont examiné le 29 novembre 2016 la situation du canton PERP de Plan Vert Vitalité et de Plan Velours dans le contexte économique et financier de l'année 2016, caractérisé par le maintien des marchés obligataires à des niveaux extrêmement bas qui devrait se traduire par une baisse significative des taux de PAB, et des incertitudes économiques et financières sur le plan mondial.

Par ailleurs, les autorités de contrôle ont jugé que les baisses des taux décidées en 2015 par les assureurs étaient encore insuffisantes pour protéger les intérêts des consommateurs sur le long terme. Elles ont appelé à constituer des provisions suffisantes pour lisser et protéger dans la durée les rendements servis aux assurés.

Dans ce contexte, les comités de surveillance ont rappelé les objectifs de gestion à long terme qu'ils recommandent :

- *la constitution d'une provision pour participation aux excédents (la PPE, qui est provision appartenant aux assurés) pour permettre d'absorber à la fois des chocs sur les marchés financiers et un accroissement de la longévité, et surtout une perspective longue de taux obligataires bas qui nuit aux conditions de remplacement des actifs.*
- *une fourchette de rémunération cohérente avec les équilibres actif-passif prévisionnels et avec les taux servis sur le marché.*

En termes d'environnement concurrentiel, les comités ont noté que :

- *la PAB servie en 2015 sur les PERP souscrits par ARVIGE (2,10%) se situe légèrement en dessous de la moyenne du reste du marché,*
- *les PAB servies sur les contrats d'assurance vie devraient poursuivre leur érosion en 2016 (autour de - 50 bps), en ligne avec les recommandations des pouvoirs publics,*
- *le taux du Livret A serait en revanche maintenu à son niveau actuel de 0,75% au 1^{er} février 2017 par décision gouvernementale.*

Compte tenu de la politique prudente qui continue à être menée (la PPE approchant les 5% à la date de l'avis) et étant donné que la baisse de PAB a été relativement limitée en 2015 (- 20 bps), les comités préconisent de poursuivre une politique prudente qui induit une baisse de la rémunération pour 2016.

Toutefois, étant donné qu'en 2015 la PAB était légèrement en-dessous de la moyenne du marché, ils souhaitent que le taux se situe dans la moyenne pour 2016. En conséquence, ils proposent de fixer à un minimum de 1,70% la rémunération du support euro des PERP au titre de 2016 (-40 bps maximum).

Par ailleurs, les comités rappellent que les PERP proposent des gestions en unités de compte (dont les bonnes performances ont été auditées en 2015) qui permettent d'avoir accès à d'autres gestions financières, et plus généralement d'autres couples rendement-risque. »

Cet avis accompagne le rapport de l'organisme d'assurance gestionnaire du plan.



IV. COMPTES ANNUELS 2016 DE L'ASSOCIATION

Les Comptes annuels de l'association sont joints en annexe.

L'Assemblée générale du 9 juin 2015 avait approuvé le budget 2016 de 110 000 €, réparti entre l'association pour 70 000 €, Plan Vert Vitalité 25 000 € et Plan Velours 15 000 €.

Les dépenses 2016, au regard du budget alloué, sont réparties de la façon suivante :

	(en euros)				
	ARVIGE	VITALITE	VELOURS	31/12/2016	31/12/2015
Achats de marchandises				-	
Achats de matières et autres approvisionnements				-	
Autres achats et charges externes :					
Assurance	11 015,45	-	-	11 015,45	12 026,35
Travaux Administratifs	37 696,51	3 000,00	3 000,00	43 696,51	43 470,00
Honoraires audit actuariel	2 400,00	10 800,00	3 600,00	16 800,00	14 472,00
Honoraires CAC	4 609,70	-	-	4 609,70	4 832,46
Honoraires audit juridique	-	-	-	-	-
Honoraires avocats	-	-	-	-	-
Annonces et insertions	-	-	-	-	-
Marque	-	-	-	-	-
Site Internet	-	-	-	-	-
Transports, déplacements et hôtels	636,75	3 298,00	1 060,58	4 995,33	6 221,09
Missions et réceptions	3 263,04	-	-	3 263,04	2 194,76
Frais bancaires	1,50	0,90	0,60	3,00	104,55
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements				-	
Charges sociales				-	
Dotations aux amortissements sur immobilisations				-	
Dotations aux provisions sur immobilisations				-	
Dotations aux provisions sur actif circulant				-	
Dotations aux amortissements pour risques et charges				-	
Autres charges					
Marque					
Droits d'auteur					
Indemnité de présence	3 825,00	2 550,00	3 525,00	9 900,00	9 600,00
Cotisations reversées aux plans	6 737,00	5 353,15	3 815,69	15 905,84	20 405,94
Total	70 184,95	25 002,05	15 001,87	110 188,87	113 327,15



Les comptes 2016 qui vous ont été présentés ont fait apparaître en fin d'exercice des soldes créditeurs de :

- ❖ 26 980,36 euros sur compte ARVIGE,
- ❖ 5 772,16 euros pour PLAN VERT VITALITE,
- ❖ 5 129,66 euros pour VELOURS.
- ❖ 26 407,57 euros pour le Livret A

Le Commissaire aux comptes PriceWaterhouseCoopers a procédé à l'audit des comptes 2016 sans relever d'anomalies significatives et certifie les comptes d'ARVIGE sans réserve.



V. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES DEUX PLANS

(LES CHIFFRES PRESENTES CI-APRES SONT PROVISOIRES)

1. ETAT DES ADHESIONS 2016 PAR PLAN

Le marché des PERP a enregistré en 2016 une progression de son activité, avec 110 000 contrats souscrits contre 109 000 en 2015.

En 2016, la production de nouveaux contrats PERP a été de 14 400, soit 13% de part de marché (même niveau qu'en 2015)

L'association compte ainsi plus de 680 000 adhérents.

◆ Nombre de nouveaux contrats

PLAN VERT VITALITE fusionné avec PLAN VERT AVENIR				VELOURS				TOTAUX			
2016	2015	2014	2013	2016	2015	2014	2013	2016	2015	2014	2013
12 347	12 415	13 013	14 272	2 039	2 022	2 324	2 274	14 386	14 437	15 337	16 546

2. MONTANT DES VERSEMENTS EFFECTUES EN 2016 SUR LES DEUX PLANS

En termes de versements, Plan Vert Vitalité représente 15% du marché et Velours 2%.

17% des sommes versées en 2016 sur les PERP ont été des versements sur des plans souscrits par l'association.

◆ Versements en Millions d'euros

PLAN VERT VITALITE				VELOURS				TOTAUX			
2016	2015	2014	2013	2016	2015	2014	2013	2016	2015	2014	2013
326	329	330	321	50	51	52	47	376	380	382	368



3. SITUATIONS DES RENTES SERVIES EN 2016

Fin 2016, le nombre de rentes viagères en cours de service s'élève à 4 647 pour Plan Vert Vitalité et 1 208 pour Velours. Conformément aux statuts de l'association, dès lors que le plan comporte au moins 100 bénéficiaires de rentes, un adhérent, dont les droits ont été liquidés, devra être élu parmi les membres du comité de surveillance.

3. VOLUME DES ENCOURS 2016

Les encours représentent à la fin de l'année 2016, pour Plan Vert Vitalité 3 615 Millions d'euros et Velours 523 Millions d'euros soit un encours total tous plans confondus de 4 138 Millions d'euros.

4. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

La gestion administrative des contrats est prise en charge par les réseaux de distribution notamment au travers des postes de travail des conseillers commerciaux.

CACEIS Investor service, (entité constituée conjointement par le Crédit Agricole et les Caisses d'Epargne spécialisée dans les activités de dépositaire-conservation, d'administration de fonds et de services aux émetteurs) assume les fonctions de dépositaire et de conservation.

La gestion financière du portefeuille de placements relatif aux actifs des trois plans est assurée par la société de gestion AMUNDI (anciennement dénommée Crédit Agricole Asset Management) au travers d'un mandat de gestion confié par l'Assureur.

LISTE DES AVENANTS DEPUIS L'ORIGINE

Mise à jour au 31.12.2016

PLAN VERT VITALITE		OBJET DE L'AVENANT
ENTRE	ET	DATE DE SIGNATURE
ARVIGE	PREDICA	23/05/2005
ARVIGE	PREDICA	02/09/2005
ARVIGE	PREDICA	26/09/2009
ARVIGE	PREDICA	07/12/2010
ARVIGE	PREDICA	22/04/2014

ENTRE	ET	DATE DE SIGNATURE	OBJET DE L'AVENANT
ARVIGE	PREDICA	23/05/2005	Permettre à la rente réversible de bénéficier d'amortissements garantis
ARVIGE	PREDICA	02/09/2005	Transformer des OPCVM de SICAV en FCP
ARVIGE	PREDICA	26/09/2009	Sortie en capital pour le primo accédants (article 35 de la Loi du 13.07.2006) Sort des capitaux décès non réclamés Acceptation bénéficiaire en cas de décès Modalité de transfert
ARVIGE	PREDICA	07/12/2010	Les versements sont valorisés 2 jours ouvrés après leur encaissement par l'assureur. On parle de règles d'investissement Les versements de prestations (rachats, décès) sont valorisés 2 jours ouvrés la réception de la demande par l'assureur. On parle alors de règles de désinvestissement. L'arbitrage entre plusieurs supports du contrat sera également valorisé 2 jours ouvrés après la réception de la demande par l'assureur. Elles s'appliquent à compter du 23/05/2011.
ARVIGE	PREDICA	22/04/2014	Ajout de supports d'investissement <ul style="list-style-type: none"> - Amundi Actions PME – FR0011556828 - Amundi Actions France – P – FR0000944696 - Amundi Funds Equity Euroland Small CAP – AE – LU0568607203 - Amundi Actions Asie – P – FR0010176891 - Amundi Actions Emergents – P – FR0010188383 - Amundi Actions Européennes – P – FR0010013763 - Amundi Actions Minergior – P – FR0010478768 - Amundi Actions Monde – P – FR0010352138 - Amundi Actions Restructurations – P – FR0010165944 - Amundi Actions USA ISR – P – FR0010153320 - Amundi Funds Equity Global Agriculture – AU – LU0347595026 - Atout Europe – fr0010101972 - Atout Monde – C – FR0010101980 - CPR Renaissance Japon – P – fr0010469312 - CPR Silver Age – P – FR0010836163 - Renaissance Europe – C – FR0000295230 - Amundi Funds Convertible Europe – SE – LU0568615057 - Amundi Patrimoine – C – FR0011199371 - Eurose – C – FR0007051040 - Prem Opcimmo – FR0011063353 - Amundi Funds Bond Global Aggregate – AE – LU0557861274 - M&G Investments Funds – M&G Optimal Income Fund A – GB00B1VMCY93 - Amundi Funds Bond Euro Corporate – AE – LU0119099819 - Amundi Funds Bond Euro High Yield – AE – LU0119110723 - Capitop Euroblig – C – FR0010093724

ARVIGE

PREDICA

12/04/2016

-Intégration des nouvelles dispositions relatives à la revalorisation des capitaux en cas de décès résultant de la loi N°2014-617 du 13 juin 2014, qui s'appliquent aux décès survenus à compter du 1^{er} janvier 2016

-Porter, à compter du 10 octobre 2016, une plus grande précision dans le calcul des garanties exprimées en unités de compte : IREN

PLAN VELOURS

ENTRE	ET	DATE DE SIGNATURE	OBJET DE L'AVENANT
ARVIGE	PREDICA	10/2004	Permettre d'investir en direct sur des supports en UC avec la possibilité de choisir ou non une sécurisation progressive
ARVIGE	PREDICA	10/2005	Opérer des modifications permises par le changement du système d'information, préciser l'âge maximum d'échéance de la période de constitution d'épargne retraite et prendre en compte l'évolution de 2 supports.
ARVIGE	PREDICA	Effet 16/10/2006	Indexation des versements réguliers sur le Plan Velours
ARVIGE	PREDICA	26/09/2009	offrir à compter d'octobre 2006, à chaque adhérent, la faculté d'opter à tout moment pour des versements réguliers indexés, à chaque date anniversaire, sur la dernière évolution annuelle connue du plafond de la sécurité sociale.
ARVIGE	PREDICA	07/12/2010	Sortie en capital pour le primo accédants (article 35 de la Loi du 13.07.2006) Sort des capitaux décès non réclamés Acceptation bénéficiaire en cas de décès Modalité de transfert
ARVIGE	PREDICA	08/09/2011	Les versements sont valorisés 2 jours ouvrés après leur encaissement par l'assureur. On parle de règles d'investissement Les versements de prestations (rachats, décès) sont valorisés 2 jours ouvrés la réception de la demande par l'assureur. On parle alors de règles de désinvestissement. L'arbitrage entre plusieurs supports du contrat sera également valorisé 2 jours ouvrés après la réception de la demande par l'assureur. Elles s'appliquent à compter du 23/05/2011.
ARVIGE	PREDICA	09/02/2015	Ajout de deux nouveaux supports le 08/09/2011 : - LCL MGEST FLEXIBLE 0-100 - LCL MGEST PATRIMOINE
ARVIGE	PREDICA	19/02/2016	Ajout de supports validé par Comité de surveillance le 28/11/2014 - LCL Monétaire Jour – D - LCL Actions Emergents - LCL Actions Ressources Naturelles - LCL Action Or Monde - LCL OPCIMMO - Amundi Actions USA ISR – P - Amundi Patrimoine - Amundi Funds Bond High Yield Ajout de supports validé par le Comité de surveillance o Supports Diversifiés : CPR Croissance Dynamique P CPR Croissance Prudente 0-40 CPR Croissance Réactive – P Danone.Communities – Investissement Responsable S3 Hymnos Solidarité – Habitat et Humanisme Terre Solidaire

ARVIGE	PREDICA	12/04/2016	<ul style="list-style-type: none"> ○ Support Actions de pays de la zone euro : LCL Actions Développement Durable Euro ○ <u>Support Actions Internationales</u> : LCL Actions Midvaleurs Europe LCL Actions Monde hors Europe LCL Actions Pacifique ○ <u>Support Actions zone euro</u> : LCL Développement PME ○ <u>Supports Obligations et/ou titres de créances libellés en euros</u> : LCL Obligations Crédit Euro LCL Obligations Court Terme Euro LCL Obligations Inflation Europe LCL Obligations Moyen Terme Euro – P LCL Obligation Revenu Trim 3 LCL Obligation Revenu Trim 4 LCL Obligation Revenu Trim 5
<p>-Intégration des nouvelles dispositions relatives à la revalorisation des capitaux en cas de décès résultant de la loi N°2014-617 du 13 juin 2014, qui s'appliquent aux décès survenus à compter du 1^{er} janvier 2016</p> <p>-Portier, à compter du 10 octobre 2016, une plus grande précision dans le calcul des garanties exprimées en unités de compte : IREN</p>			